

Communiqué

Abus sexuels : Neuf diocèses catholiques romains au Québec publient les constatations d'un audit indépendant

Montréal, le 8 juin 2022 – La Province ecclésiastique de Montréal et la Province ecclésiastique de Gatineau ont conjointement rendu publiques aujourd'hui les constatations de l'honorable André Denis sur la présence d'allégations d'abus sexuels de personnes mineures et d'adultes vulnérables dans les archives des diocèses concernés entre les années 1940 et 2021.

Au moment de l'étude, la Province ecclésiastique de Montréal comprend les diocèses de Montréal, Joliette, Saint-Jean-Longueuil, Saint-Jérôme et Valleyfield. La Province ecclésiastique de Gatineau comprend les diocèses de Gatineau, Amos, Rouyn-Noranda et Mont-Laurier (depuis le 1^{er} juin 2022, le diocèse de Mont-Laurier est fusionné en grande partie avec le diocèse de Saint-Jérôme et pour une petite partie avec le diocèse de Gatineau).

Juge retraité de la Cour supérieure du Québec, l'honorable André Denis a entrepris deux mandats et a examiné près de 10 000 dossiers afin de rédiger son rapport sur les neuf diocèses qui constituent les deux Provinces ecclésiastiques.

LES DEUX MANDATS

En vertu du **premier mandat**, l'honorable M. Denis a examiné les dossiers personnels de toutes les personnes vivantes, y compris celles qui sont encore actives ou à la retraite, ayant servi dans les différents diocèses. Il a recensé les dossiers qui comportaient l'indication d'abus sexuels et a vérifié si la plainte avait été enquêtée et quel avait été le suivi.

« La seule mise en garde reçue des évêques était de ne laisser personne à l'abri de mon étude, étant entendu que chaque cas d'agression sexuelle par une personne en autorité pastorale était un cas de trop. Le souci des victimes devait guider mon travail », a-t-il souligné.

En vertu du **deuxième mandat**, l'honorable M. Denis a exécuté un audit statistique afin de recenser les abus sexuels confirmés ou bien fondés ayant été imputés à tout évêque, prêtre, diacre permanent, membre du personnel employé par un diocèse ou du personnel pastoral ayant œuvré en paroisse entre les années 1940 et 2021. Cet audit statistique inclut les membres des communautés religieuses employés par un diocèse et/ou œuvrant en paroisse. Il ne porte pas sur les dossiers du personnel des institutions dirigées par des religieux et religieuses dans les divers diocèses comme les collèges ou les pensionnats.

Tous les dossiers pertinents portant sur 6 809 personnes ont été examinés. L'audit a recensé 87 personnes, soit 1,28 pourcent du personnel étudié, dont le dossier documentait des allégations d'abus sexuels confirmées ou bien fondées commis à l'endroit de personnes mineures ou d'adultes vulnérables depuis l'an 1940.

« J'ai eu accès à tous les locaux, les classeurs, les voûtes, les dossiers secrets, les notes des évêques au fil des ans. Tout. J'ai posé des questions, j'ai fait ouvrir toutes les portes. Personne ne m'a empêché de faire mon travail », a confirmé l'honorable M. Denis.

L'Archevêque de Montréal, Mgr Christian Lépine, et l'Archevêque de Gatineau, Mgr Paul-André Durocher, ont exprimé leur profonde reconnaissance pour la rigueur et l'expertise dont l'honorable juge retraité André Denis et son équipe ont fait preuve en exécutant le vaste travail qu'a nécessité cet audit.

« Nous avons besoin de cet examen indépendant afin d'évaluer la portée du problème dans chaque diocèse et de pouvoir prendre des mesures concrètes vers la quête de la vérité, de la transparence et de la transformation, en nous assurant de tout faire pour que chaque dossier que nous avons aura été adéquatement examiné », a déclaré Mgr Lépine.

Mgr Durocher a ajouté que « Cet exercice cherche à nous assurer qu'aucun membre du personnel pastoral présentement actif dans nos paroisses n'est visé par des allégations fondées d'abus sexuels. Les paroissiens et paroissiennes peuvent avoir confiance qu'un sérieux exercice de vérification a été effectué. »

Les évêques sont bien conscients que ce ne sont pas tous les abus survenus au cours des 80 dernières années qui ont été signalés aux autorités diocésaines. Il est aussi possible que l'on n'ait pas de trace dans les archives de certains signalements effectués. Vu la conscientisation accrue en matière d'abus sexuels, ainsi que les démarches pour les combattre, les évêques tiennent compte de la possibilité que d'autres victimes se présenteront pour signaler les abus traumatisants qu'elles ont vécus.

L'honorable M. Denis a déposé les résultats colligés auprès des évêques. Au sein de chaque diocèse, ces résultats sont communiqués à la personne désignée pour accueillir les plaintes et les transmettre à un comité en charge d'étudier les dossiers. « L'expérience a appris à tous qu'il est essentiel de maintenir une attitude de " tolérance zéro ". » Voir le document [Protection des personnes mineures contre les abus sexuels](#), chapitre 1, leçon 5, page 39, publié par la CECC en 2018.

Le Sommaire exécutif comprenant les données statistiques et le tableau des résultats est disponible [ici](#).

– 30 –

Pour plus d'information ou pour demander une entrevue avec l'honorable André Denis, Mgr Lépine ou Mgr Durocher, veuillez communiquer avec :

Erika Jacinto
Attachée de presse, bureau de l'Archevêque
Directrice, Communications et relations avec les médias
Archidiocèse catholique romain de Montréal
ejacinto@diocesemontreal.org